



Règlement Particulier

Tournoi 13ème Afterwork Evreux (DH)



Article 1 (Généralités)

Ce tournoi est régi par le Règlement Général des Compétition 2026-2027 (RGC) et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous, sous la responsabilité du Juge-Arbitre (JA) principal.

le Numéro de dossier est le : 2602331

Il se déroulera le **mercredi 28 Octobre 2026 à Evreux (27000)**, dans le lieu suivant :

- **Gymnase Artois**, 13-15 rue d'Artois

Format de la compétition : **compétition Individuelle**

Type de compétition : **Tournoi**

Mode de pratique : **Valide**

Logiciel de compétition : **Badnet**

Article 2

(Officiels Techniques et préposé à la compétition)

Le Juge-Arbitre est **Barray Mélanie**, ses décisions sont sans appel.

Il est en droit de disqualifier tout joueur(se) ne respectant pas les règlements cités en §1 et §2. Le

GEO du tournoi est **Le Mercier Yoann**.

Article 3 (Compétiteurs)

Le tournoi est ouvert aux joueur(se)s :

- Licenciés auprès **de la FFBAD**
la licence doit être valide à la date limite d'inscription (voir §6)
- des catégories d'âge suivantes : **minime à vétéran**,
- jusqu'au classement R4

Nota : Les joueurs mineurs doivent se faire pointer chaque jour à la table de marque avec l'adulte responsable conformément à l'§2.14 du RGC. Ce dernier devra signer un registre afin que le mineur puisse jouer.

Article 4 (Disciplines proposées)

La seule discipline du double homme est proposée le mercredi sous le format de poule unique

Article 5 (Inscriptions)

Les ouvertures pour la compétition ouvriront le 11 Septembre 2026 à 12h

La date limite d'inscription est le 14 Octobre 2026 à 12h

Les inscriptions ne sont validées qu'à réception du règlement

Le montant des droits d'engagement est de 12€ pour une discipline

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription ou en cas de force majeure justifiée dans les 5 jours qui suivent la compétition (§3.1.5 du RGC).

Article 6 (Nombre de participants – forfaits)

Le nombre de participants est limité aux 24 premières paires inscrites. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée (dans l'ordre d'arrivée des inscriptions) afin de pourvoir aux forfaits éventuels.

En cas de forfait, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux figurant sur la liste d'attente.

En cas de forfait d'un joueur de double, son partenaire a le choix de poursuivre la compétition avec un joueur proposé par l'organisation ou de refuser de poursuivre la compétition. S'il refuse un joueur au choix, il est alors déclaré forfait involontaire.

En cas de forfait d'une paire de double, elle peut être remplacée par une paire inscrite au tournoi et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle -ci.

Tout forfait ou abandon après le tirage au sort doit être notifié au plus vite auprès des organisateurs et du JA Principal.

De plus il doit être justifié, sous peine de sanction fédérale, par la présentation dans un délai de 5 jours, d'un justificatif (*certificat médical, attestation employeur, ...*) précisant lors de l'envoi les nom, prénom et N° de licence du joueur ainsi que le nom et la date de la compétition.

L'envoi doit être adressé par **email** la ligue **de Normandie** :

arbitrage.normandiebad@gmail.com

Article 7 (Constitution et organisation des Tableaux)

La date de confection des tableaux est fixée au 22 Octobre 2026. Les tableaux seront constitués au CPPH Les Têtes de Poule sont désignées à l'aide du CPPH (21 Octobre 2026).

Article 8 (Échéancier)

Dans la mesure du possible, l'ordre des matchs respectera l'échéancier.

Cependant les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement de la compétition. Les matchs pourront être lancés avec une heure d'avance maximum sur l'horaire annoncé.

En conséquence, tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi doit le signaler au Juge -Arbitre et laisser ses coordonnées téléphoniques à la table de marque.

Le temps de repos auquel peuvent prétendre les joueurs entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes minimum, mais peut être réduit avec l'accord express des joueurs concernées.

Le Juge-Arbitre Principal peut accorder un repos plus long si cela lui paraît nécessaire.

Rappel : le temps de repos est le temps écoulé entre, l'heure où le volant a touché le sol lors du dernier point d'un match et l'heure de début du match suivant.

Article 9 (Accès au plateau de jeu)

Le plateau de jeu est réservé aux joueurs appelés devant disputer leur match, aux Officiels Techniques (Juge-Arbitres, Arbitres, ...), aux organisateurs et au corps médical.

Les conseillers des joueurs appelés ou en match sont également autorisés à accéder au plateau de jeu. Leur nombre par ½ terrain est défini au §12.

Article 10 (Temps de préparation)

Les joueurs disposent de 3 minutes suite à l'appel de leur match pour récupérer la feuille de match à la table de marque se préparer (*tirage au sort, test des volants,*) et débiter leur match.

Passé un délai de 5 minutes suivant le premier appel du match, tout joueur non présent sur le terrain peut être déclaré forfait par le Juge Arbitre.

Article 11 (Déroulement des matchs)

Les matchs se déroulent au meilleur des trois sets de 15 points et sont joués en auto-arbitrage.

Dans le cas où les matchs ne sont pas arbitrés, ils se dérouleront sur le principe de l'auto arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge -arbitre qui désigne un arbitre ou faisant office.

Tout volant touchant une infrastructure fixe (charpente métallique, lampe, ...) ou un élément mobile (panneaux de basket, filins, ...) est annoncé :

- « Let » au service (il peut être réengagé 2 fois maximum),
- « Faute » pendant l'échange.

Compte tenu de la configuration du gymnase les conseillers (2 maximum par ½ terrain) sont autorisés à prodiguer leurs conseils durant le match (entre les points et durant les pauses – 8 et entre les sets -)

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec des raquettes, un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord du juge arbitre et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

Article 12 (les volants)

Le volant officiel de la compétition est le RSL 3. Seuls les volants en plumes homologués par la FFBaD sont autorisés.

Les volants sont fournis par les joueurs en quantités égales.

Article 13 (Tenues et publicités)

Les joueurs doivent porter des tenues vestimentaires conformes au règlement de la FFBaD saison **2026/2027**. La publicité sur les tenues doit répondre aux prescriptions réglementaires.

Article 14 (Dopage)

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.

Toute personne utilisant des produits dopants à des fins thérapeutique doit en informer le Juge-Arbitre avant le début de sa compétition et être en mesure de présenter une ordonnance médicale.

Article 15 (Droit à l'image)

Le comité d'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour les besoins de ses différentes publications et communications autour de ce dernier.

Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image devra le faire connaître dès son arrivée dans le gymnase, le 1^{er} jour de sa participation, auprès du Comité d'Organisation (*table de pointage ou d'accueil, le cas échéant à la table de marque*).

Article 16 (Responsabilité)

Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes ou autres incidents. La participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement.

Toute contestation ou réclamation doit être présentée sur le moment à un Juge Arbitre par le joueur concerné, et/ou son représentant s'agissant d'un joueur mineur.

Fait à Evreux, le 04 Septembre 2026